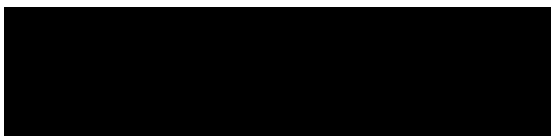


PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 12 octobre 2023



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2023-2024.280



Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 29 septembre dernier, que vous formulez ainsi :

« [...] obtenir les statistiques de fréquentation des centres d'injection et d'inhalation supervisés recensées depuis 2017, ainsi que des études, des analyses, des rapports ou tout autre document en lien avec les trois centres d'injection et d'inhalation supervisés à Montréal, datés de 2017 à 2023.

De plus, si vous en détenez, j'aimerais obtenir des rapports ou tout autre document concernant les statistiques de surdoses survenues à Montréal dans les cinq dernières années. » (*sic*)


Au terme de nos vérifications, nous vous informons que les données visées par votre demande relèvent de la responsabilité du CIUSSS Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal. Nous vous invitons à adresser votre demande à la responsable de l'accès aux documents de cet établissement que vous pouvez joindre aux coordonnées suivantes :

... 2

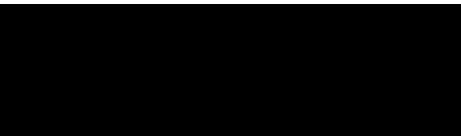
Madame Sylvianne Lessard
Directrice adjointe des affaires juridiques,
corporatives et relation de travail
Documents administratifs et
dossiers des responsables RI/RTF
950, rue Louvain Est
Montréal (Québec) H2M 2E8
Téléphone : 514 385-1232, poste 1114
Télécopieur : 514 385-7808
Courriel : accesauxdocuments.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca

En complément d'information, suivant l'article 13 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous vous invitons à consulter le guide sur les [Balises pour les établissements de santé et des services sociaux et les organismes communautaires désirant offrir des services d'injection supervisée aux personnes qui font usage de drogues par injection. \(gouv.qc.ca\)](#), qui a été a été publié dans la foulée des travaux entourant la mise en place des premiers sites d'injection supervisée au Québec, notamment à Montréal.

Vous trouverez ci-joint l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la loi précitée, et l'extrait de celle-ci sur la disposition invoquée.

Veillez agréer,  l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice par intérim,



Annie Larivière pour
Robin Aubut-Fréchette

p. j. 2